

16 RUE DE NEUF-BRISACH 68600 VOLGELSHEIM

Conseillers statutaires	41	Présidence : Gérard HUG	
en exercice		Secrétaire de séance : Philippe MAS	
Titulaires présents	33	Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 20h10	
Suppléants présents	3		
Procurations	3	Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le : 09 mai 2023	
Absents non représentés	2	Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le : 10 mai 2023	

PROCES-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 15 MAI 2023 À 19H00 AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

<u>Présents</u> 36 (dont 3 suppléants)	Gérard HUG, Président François BERINGER, Vice-Président Claude GEBHARD, Vice-Président Claude BRENDER, Vice-Président Roland DURR, Vice-Président Thierry SAUTIVET, Vice-Président Philippe MAS, Vice-Président Betty MULLER, Vice-Présidente Christine SCHWARTZ, Vice-Présidente Josiane BIGEL, Vice-Présidente	BIESHEIM BLODELSHEIM ARTZENHEIM FESSENHEIM BIESHEIM APPENWIHR VOLGELSHEIM GEISWASSER NAMBSHEIM WIDENSOLEN
ALGOLSHEIM APPENWIHR ARTZENHEIM	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR – suppléante	de André SIEBER
BALGAU	Philippe JEANDEL – procuration de Dominique S	CHMITT
BALTZENHEIM	Sébastien FRECHARD	
BIESHEIM	Brigitte SCHULTZ	
BLODELSHEIM DESSENHEIM	Aurélie FORNY	
DESSENTIEIM	Olivier HELDERLÉ	
DURRENENTZEN	O IVIOL 3 LEED E (CE	
FESSENHEIM	Marie-Jeanne KIEFFER	
	Bruno NAEGELIN	•
GEISWASSER		
HEITEREN		
HETTENSCHLAG HIRTZFELDEN	Tinhania I I IDIEDES auguléante de Sténhana S	アドルにフ
KUNHEIM	Tiphanie LUDIERES – suppléante de Stéphane S Jill KÖPPE-RITZENTHALER	DEINEL
NOW IENVI	Eric SCHEER	
LOGELHEIM	Roger GROSHAENY – procuration de Fabien FU	IRDERER

MUNCHHOUSE Philippe HEID

Sonia WALTISPERGER

NAMBSHEIM

NEUF-BRISACH Karine SCHIRA

Sébastien STORCK

OBERSAASHEIM

Marie-Laure GEBER

ROGGENHOUSE

RUMERSHEIM-LE-HAUT Thierry SCHELCHER – procuration de Vincent NAEGELEN

RUSTENHART

Frédéric GIUDICI
Pierre VOGEL – suppléant de Robert KOHLER

URSCHENHEIM VOGELGRUN VOLGELSHEIM Pierre VOGEL – suppléant de Robert KOHLER Mirko PASQUALINI

Patricia FIDON Marie LACROIX Claude SCHAAL

WECKOLSHEIM

Arlette BRADAT

WIDENSOLEN WOLFGANTZEN

Jean-Louis HERBAUT

Absents excusés

(6) André SIEBER – suppléé par Sonia HINGANT DE SAINT MAUR

Stéphane SENEZ - suppléé par Tiphanie LUDIERES

Robert KOHLER - suppléé par Pierre VOGEL

Dominique SCHMITT – procuration à Philippe JEANDEL Fabien FURDERER – procuration à Roger GROSHAENY Vincent NAEGELEN – procuration à Thierry SCHELCHER

Absent(s) non représenté(s)

(2) Liliane HOMBERT

Paul BASS

Invités Thierry BOEGLIN – Responsable SGC de Colmar (Abs.)

Jean-Michel EHRLACHER - Directeur Général des Services

Fabrice KRIEGER - Directeur Général Adjoint

ORDRE DU JOUR

POINTS A DELIBERER

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Approbation PV séance du 03/04/2023
- 3 Renouvellement CM Dessenheim Désignation d'un nouveau membre Groupe de travail PLUi et Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme
- 4 Désignation d'un nouveau délégué titulaire SCOT Colmar Rhin Vosges Commune de Hirtzfelden
- 5 Attribution fonds de concours Travaux communaux
- 6 Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2023
- 7 Habitat Attribution d'aides OPAH-RU
- 8 Climat/Energie Attribution d'aides à la rénovation
- 9 Site patrimonial remarquable Neuf-Brisach PVAP Demande subvention
- 10 Demande de subvention DETR MAH
- 11 Servitude VIALIS Acte notarié
- 12 Musicales du Rhin 2023
- 13 Aménagement piste cyclable Volgelsheim-Baltzenheim RD52 validation avant-projet
- 14 Demande de subvention DSIL Aménagement piste cyclable Volgelsheim-Baltzenheim RD52
- 15 Personnel Actualisation du référentiel métiers
- 16 Personnel Actualisation du tableau des emplois et effectifs 01/06/2023

POINTS INFOS

17 Actes du Président - DPU

18 Actes du Président - Marchés publics

19 Calendrier

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 01

Rapport présenté par Gérard HUG

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable par renvoi de l'article L. 5211-1, prévoit que le Conseil Communautaire nomme au début de chacune des séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'article 11 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 25 janvier 2021, prévoit que la nomination intervient sur proposition du Président. Les fonctions de secrétaire de séance consistent à assister le Président de séance dans la constatation des votes et le dépouillement des scrutins et à contrôler et valider l'élaboration du procès-verbal de séance.

Le Président propose de désigner M. Philippe MAS en qualité de secrétaire de séance.

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code,

Vu l'article 11 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, adopté par délibération numéro 2021-003 du 25 janvier 2021,

Vu la proposition du Président,

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de désigner M. Philippe MAS comme secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 02

Rapport présenté par Gérard HUG

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire de la CC Alsace Rhin Brisach du 03 avril 2023 a été transmis aux élus communautaires le 09 mai 2023.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 03 avril 2023 (annexe 1)

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 03

Rapport présenté par Gérard HUG

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESSENHEIM - MISE A JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL PLUI ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME

A la suite des nouvelles élections municipales dans la Commune de Dessenheim qui se sont déroulées le 5 mars 2023, il appartient au Conseil Communautaire de mettre à jour les membres du groupe de travail PLUi et du Conseil d'Administration de l'association Office de Tourisme Alsace Rhin Brisach.

1. Mise à jour du groupe de travail PLUi (modification des délibérations n° 2020-010 du 16 juillet 2020 et n° 2021-067 du 19 avril 2021)

Le Conseil Communautaire procède à la mise à jour du groupe de travail PLUi et décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-22, L 5211-1 et L 5211-40-1;
- Vu le Code de l'urbanisme :
- Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach du 27 mars 2017 définissant les modalités d'association entre la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et ses communes membres ;
- Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2020-010 du 16 juillet 2020 et n° 2021-067 du 19 avril 2021 portant désignation des membres du groupe de travail PLUI;
- Vu les résultats des élections municipales du 05 mars 2023 fixant la composition du nouveau Conseil Municipal chargé de l'administration de la Commune de Dessenheim ;

Le Président propose la candidature de Aurélie FORNY pour siéger dans le groupe de travail PLUI en qualité de représentant des communes de Dessenheim et Rustenhart.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner Aurélie FORNY pour siéger au sein du groupe de travail PLUI en qualité de représentante des communes de Dessenheim et Rustenhart.

Les membres du **groupe de travail PLUI** désignés par la présente délibération et par les délibérations du Conseil Communautaire n° 2020-010 du 16 juillet 2020 et n° 2021-067 du 19 avril 2021 seraient :

Communes membres	Elus référents	
Artzenheim, Baltzenheim	GEBHARD Claude	
Durrenentzen, Urschenheim	VOGEL Pierre	
Kunheim, Biesheim	SCHEER Eric	
Widensolen, Wolfgantzen, Weckolsheim	BRADAT Arlette	
Volgelsheim, Neuf-Brisach	MAS Philippe	
Appenwihr, Logelheim, Hettenschlag	SAUTIVET Thierry	
Vogelgrun, Geiswasser	PASQUALINI Mirko	
Algolsheim, Obersaasheim, Heiteren	GEBER Marie-Laure	

Dessenheim, Rustenhart	FORNY Aurélie	
Nambsheim, Balgau, Fessenheim	BRENDER Claude	
Hirtzfelden, Roggenhouse, Munchhouse	SENEZ Stéphane	
Blodelsheim, Rumersheim-le-Haut	BERINGER François	

Il est rappelé que les maires sont invités à prendre part à l'élaboration du PLUi dans le cadre de la conférence intercommunale des maires et de toutes autres instances visant à la co-construction du document de planification.

2. Désignation des représentants communautaires au sein des instances extérieures (modification de la délibération n° 2022-080 du 23 mai 2022)

Le Président propose la candidature de Aurélie FORNY pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Office de Tourisme Alsace Rhin Brisach.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner Aurélie FORNY pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association Office de Tourisme Alsace Rhin Brisach;
- d'approuver la nouvelle représentation de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration de l'association comme suit :

Thierry SAUTIVET Jean-Louis HERBAUT Marie-Jeanne KIEFFER Christine SCHWARTZ Mirko PASQUALINI Gérard HUG Karine SCHIRA Betty MULLER Sonia HINGANT DE ST MAUR Philippe MAS Jill KÖPPE-RITZENTHALER Marie-Laure GEBER Thierry SCHELCHER Philippe HEID Fernand LOUIS Aurélie FORNY

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023 Point n° 04

Rapport présenté par Gérard HUG

URBANISME - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES

A la suite d'un changement au sein du Conseil Municipal de Hirtzfelden, il s'avère nécessaire de redésigner un délégué titulaire de la Communauté de Communes au syndicat mixte du SCOT Colmar-Rhin-Vosges.

Pour mémoire, la représentation de la Communauté de Communes est la suivante :

- deux délégués titulaires par commune ;
- deux délégués suppléants par commune.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas voter au scrutin secret pour procéder à cette désignation.

Le Président propose la candidature de M. Stéphane SENEZ comme délégué titulaire au sein du SCOT COLMAR-RHIN VOSGES avec effet immédiat.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

 de désigner M. Stéphane SENEZ comme délégué titulaire au sein du SCOT COLMAR-RHIN VOSGES avec effet immédiat ;

Les représentants communautaires de la commune de Hirtzfelden au sein du SCOT COLMAR-RHIN VOSGES sont donc les suivants :

LIDTZEEL NEM	M. Mathieu LANG	M. Denis IMHOFF
HIRTZFELDEN	M. Stéphane SENEZ	Mme Carine PETERMANN

Les autres délégués communautaires restent inchangés.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verb	al du Conseil Communautaire
D - 14 0 0 5	du 15 mai 2023
Point n° 05	

Rapport présenté par François BERINGER

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS TRAVAUX COMMUNAUX

Par délibération en date du 27 juin 2022, le Conseil Communautaire a modifié le dispositif de fonds de concours et a précisé les montants disponibles pour la période 2022/2026.

Les communes suivantes ont déposé une demande de fonds de concours complète et conforme aux modalités prévues par le dispositif :

Communes	Objet	Proposé à l'attribution au CC
BALGAU	Remplacement de l'aire de jeux de l'école maternelle	12 247 €
HIRTZFELDEN	Installation de 24 caméras	23 515 €
VOLGELSHEIM	Travaux d'extension du périscolaire et de rénovation de l'école maternelle Alexandre Dumas	189 271 €
WECKOLSHEIM	Rénovation de l'éclairage public	23 682 €
WIDENSOLEN	Remplacement de l'aire de jeux située à l'étang de pêche et mise en conformité de l'éclairage public église et grotte	23 240 €
		271 955 €

Conformément aux « modalités de mise en œuvre et de contrôle » prévues dans la délibération, une convention doit être signée entre l'intercommunalité et les communes concernées préalablement au versement du fonds de concours.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les conventions avec les communes concernées ;
- d'autoriser le Présent ou son représentant et signer les conventions ainsi que tout document s'y rattachant;
- d'attribuer les fonds de concours susmentionnés qui pourront être versés dès signature des conventions.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023 Point n° 06

Rapport présenté par François BERINGER

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2023

Aux termes de l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire d'une communauté de communes soumise au régime de fiscalité unique peut, de manière facultative, instituer et verser une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à ses communes membres. Le Conseil Communautaire doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

Par délibération du 17 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité la création d'une dotation de solidarité communautaire destinée à apporter un soutien financier à l'ensemble des communes pour leur permettre d'organiser la compétence « périscolaire ».

Il est proposé de conserver le dispositif actuel, validé en 2021, et qui comprend les modalités suivantes :

- Enveloppe globale: 758 637 € (soit 800 000 € moins la majoration des attributions de compensation des communes de l'ex CCER à la suite du retour de la compétence périscolaire);
- Critères de répartition :
 - 35% potentiel financier / habitant N-1 et revenu par habitant ;
 - 50% répartis entre l'ensemble des communes ayant un périscolaire ou un partenariat avec une commune ayant un périscolaire à la rentrée scolaire précédent l'exercice d'attribution, en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans la commune :
 - Nouveau recensement chaque année :
 - RPI : nombre d'enfants de chaque commune (et non de chaque école) ;
 - RPC : nombre d'enfants de chaque commune (et non de l'école accueillante uniquement);
 - Autres communes (hors RPC et RPI) : nombre d'enfants scolarisés dans la commune (même s'ils viennent d'autres communes);

- 15% attribués de façon à minorer l'écart entre le fonds de concours attribué par cette méthode et celui qui aurait été attribué par l'ancien dispositif :
 - Calcul de l'écart entre l'ancien dispositif et les montants attribués par les 2 critères précités;
 - Somme de l'ensemble des baisses des communes concernées et comparaison avec le montant des 15% restant à attribuer, l'écart étant calculé;
 - Calcul d'un ratio entre l'écart précité et la somme des DSC que les communes concernées auraient touchées dans l'ancien dispositif: cela donne le pourcentage de baisse à appliquer pour maintenir l'enveloppe. Pour 2023, compte tenu des données disponibles, il est de 0.94%;
 - Le montant complémentaire est calculé comme l'écart entre le montant de cette DSC ajustée et le montant déjà attribué par les deux premiers critères, multiplié par ce ratio.

Un tableau récapitulatif de la DSC 2023 est joint à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 758 637€;
- d'approuver les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire tels que définis ci-dessus ;
- de valider le tableau (annexe 2) définissant le montant de Dotation de Solidarité Communautaire par commune pour 2023.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 07

Rapport présenté par Claude GEBHARD

HABITAT - ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU

Par délibération du 19 avril 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Neuf-Brisach.

Les particuliers peuvent ainsi prétendre à une aide de la communauté de communes aux travaux ciblés sur différents types d'interventions, à savoir des travaux dans un logement indigne, très dégradé ou moyennement dégradé, des travaux liés à l'autonomie, des travaux permettant un gain énergétique ou pour la remise en état d'un logement non décent.

Les dossiers sont instruits par le bureau d'études Urbam Conseil qui accompagne les particuliers dans le montage de leur projet.

Les 3 premiers dossiers de l'opération ont été instruits et validés :

Destinataire	Type de dossier	Montant des travaux (TTC)	Montant des subventions
	Propriétaire Occupant Volet énergie	25 785,05 €	2 440 €
	Propriétaire Occupant Volet énergie	11 350,08 €	1 074 €
	Propriétaire Occupant Volet adaptation	7 553,90 €	540 €

Le montant cumulé de ces subventions s'élève à 4 054 €.

Pour mémoire, le budget total alloué à cette aide sur la durée de l'opération (5 ans) s'élève à 422 275 € (117 000 € prévus au budget 2023).

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver l'attribution des aides exposées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023
Point n° 08

Rapport présenté par Claude GEBHARD

CLIMAT / ÉNERGIE ATTRIBUTION D'AIDES À LA RÉNOVATION

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé les nouvelles modalités du dispositif d'aides à la rénovation énergétique intégrées dans la dynamique d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les particuliers peuvent ainsi prétendre à une aide aux travaux de rénovation énergétique d'un logement principal, pour montant maximum de 3 000€, plus une aide forfaitaire de 2 000€ dans le cadre d'une rénovation globale.

Les dossiers sont instruits par le conseiller de la plateforme de rénovation énergétique France Rénov' qui vérifie les conditions d'éligibilité d'après les devis et contrôle la réalisation effective et conforme des travaux.

Depuis le dernier conseil, 11 dossiers ont été instruits et validés techniquement par le Conseiller France Rénov' :

Fourniture et pose d'un chauffe-eau thermodynamique Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau Fourniture et pose de menuiseries

Montant de la subvention : 1 986,97€

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau Fourniture et pose d'un chauffe-eau thermodynamique

- Montant de la subvention : 1 133,89€

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau

Montant de la subvention : 558,32€

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau Fourniture et pose d'une isolation des murs par l'extérieur

Montant de la subvention : 2 000,00€

Fourniture et pose d'une chaudière biomasse

Montant de la subvention : 1 000,00€

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau Fourniture et pose d'un chauffe-eau thermodynamique

Montant de la subvention : 1 247,88€

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau

Montant de la subvention : 500,00€

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau

Montant de la subvention : 750,00€

Fourniture et pose de menuiseries

Montant de la subvention : 500,00€

Fourniture et pose d'un poêle ou d'un insert de cheminée

Montant de la subvention : 369,19€

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau Fourniture et pose d'un chauffe-eau thermodynamique

Montant de la subvention : 985,50€

Le montant cumulé de ces subventions s'élève à 11 031,75€.

Pour mémoire, le montant cumulés des subventions attribuées depuis le début de l'année 2023 (janvier à mai) s'élèverait à **51 896,09€** sur un budget annuel alloué à cette aide de 80 000 €.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver l'attribution des aides exposées ci-dessus.

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 09

Rapport présenté par Philippe MAS

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE A NEUF-BRISACH PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE -DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

Le site de Neuf-Brisach fait partie du réseau des sites majeurs de Vauban, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 et, à ce titre, la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a engagé une procédure de classement de Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Les études préalables de classement SPR et de délimitation de périmètres des abords des monuments historiques ont été réalisées avec l'accompagnement de l'UDAP, la DRAC et la Région Grand Est.

La phase suivante consiste en l'élaboration du document de gestion du SPR. Ce document de gestion prend la forme d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Dans le cadre de l'élaboration du PVAP à Neuf-Brisach, il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du service d'inventaire général du patrimoine de la Région Grand Est. Pour compléter les dossiers de demande de subvention, il y a lieu de produire une délibération du Conseil Communautaire approuvant les opérations et leurs modalités de financement.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Grand Est;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier ;
- de valider le plan de financement (annexe 3).

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 10

Rapport présenté par Christine SCHWARTZ

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – MA HARZALAS

Dans l'optique d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, mais également les conditions de travail du personnel, la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach entend réaliser des travaux d'extension et de réaménagement du multi-accueil les Harzalas (MAH) à Volgelsheim :

- Doublement de la surface de l'espace affecté à l'accueil du groupe des « Moyens » grâce à la réduction de la superficie du bureau de Direction;
- Création d'une ouverture supplémentaire sur l'extérieur au travers d'une porte-fenêtre;
- Réaménagement et agrandissement de l'espace dédié au personnel.

La réhabilitation et l'extension de crèche peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR. C'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite déposer un dossier de demande de subvention concernant :

- Le réaménagement du multi-accueil Harzalas (MAH) à Volgelsheim.

Pour compléter le dossier de demande de subvention, il y a lieu de produire une délibération du Conseil Communautaire approuvant l'opération et ses modalités de financement.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de se prononcer favorablement sur l'opération mentionnée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, notamment auprès du Préfet dans le cadre de la DETR ;
- de valider le plan de financement de l'opération (annexe 4).

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 11

Rapport présenté par Roland DURR

SERVITUDE VIALIS – ACTE NOTARIÉ

Par délibération du 28 mars 2022, la CCARB a confié à VIALIS tous les droits nécessaires à l'accomplissement des opérations de pose ou suppression, d'équipement, d'exploitation et de renouvellement des ouvrages dans le cadre du raccordement du projet de la centrale photovoltaïque « ENGIE GREEN ».

A ce stade, il y a lieu d'établir un acte notarié octroyant une servitude de passage de câbles électriques sur la parcelle sise à VOGELSHEIM, cadastrée section 20 n° 147/54. Dès publication au Livre Foncier, cet acte sera opposable aux tiers (annexe 5).

L'ensemble des frais, droits et émoluments seront supportés par la société VIALIS.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de se prononcer favorablement sur l'opération mentionnée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ;
- d'autoriser le Président à subdéléguer ses pouvoirs au profit de tous clercs ou employés de l'étude SELARL ZOBLER, GUYOT ET SCHWARTZ.

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 12

Rapport présenté par Josiane BIGEL

MUSICALES DU RHIN 2023

Il est proposé d'organiser les Musicales du Rhin 2023 du samedi 9 septembre au dimanche 24 septembre 2023.

Il est également proposé le renouvellement de la vente de boissons, du principe de concerts payants et le sponsoring par des entreprises privées.

Les formules de partenariats suivantes sont proposées aux partenaires privés, en plus de l'insertion de leur logo sur les différents supports promotionnels (affiches, flyers, programmes...):

- 500 euros : 2 entrées pour le concert prestige
- 1000 euros : 20 entrées pour le concert prestige
- 2000 euros : 40 entrées pour le concert prestige
- 4000 euros : 80 entrées pour le concert prestige

Le programme de la 19ème édition des Musicales du Rhin sera le suivant :

Samedi 9 septembre 2023 à 20h30 : concert avec l'orchestre CHÜT (cordes et chorale) à l'église de Dessenheim ;

Samedi 16 septembre 2023 à 20h30 : concert avec les Boublitchiki's (quintette reprenant le folklore tzigane d'Europe Centrale) à l'église de Munchhouse ;

Samedi 23 septembre 2023 à 20h30 : concert prestige avec l'orchestre d'harmonie de la musique de la Garde Républicaine à l'Art'Rhena de Vogelgrun ;

Dimanche 24 septembre 2023 à 15h : concert prestige avec l'orchestre d'harmonie de la musique de la Garde Républicaine à l'Art'Rhena de Vogelgrun.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les dates proposées ;
- de fixer les tarifs ci-dessous :

Billetterie	Tarif du billet
Concert du samedi 9 septembre -	
orchestre CHÜT & chorale	10 € / unité
	Gratuit – 16 ans
Concert du samedi 16 septembre -	
boublitchki's	10 € / unité
	Gratuit – 16 ans
Concert prestige les 23 & 24 septembre –	
Garde Républicaine	25 € / unité
Concert prestige les 23 & 24 septembre –	
Garde Républicaine	20 € / unité
tarif groupe 20 pers. et +	
Pass 3 concerts	35 € / unité

	Tickets verts : 2,50 € / unité (boissons avec alcool)
Boissons	Tickets roses : 2,00 € / unité (boissons sans
	alcool)
	Tickets bleus : 1,00 € / unité (bretzel, café)

- d'encaisser les billets et tickets par la régie de recettes « Sport et Culture » de la CCARB
- d'encaisser les billets d'entrée par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Alsace Rhin
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023 Point n° 13

Rapport présenté par Thierry SAUTIVET

AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE VOLGELSHEIM-BALTZENHEIM – RD52 VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Par délibération du 25 mars 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement des études et travaux pour le développement du réseau de pistes cyclables.

Il s'agit d'une première phase qui prévoit la réalisation de deux axes structurants et identifiés comme tels dans les schémas départementaux et plans vélos successifs :

- 1. Liaison à vocation économique de la zone industrialo-portuaire Nord desservant les principales industries du territoire situées le long de la bande rhénane ;
- 2. Liaison à vocation touristique et transfrontalière, maillon manquant permettant de raccorder le territoire de la Communauté de communes à l'agglomération de Colmar à l'Ouest et à l'Allemagne à l'Est. A ce sujet, au titre de l'axe 2 du projet de territoire pour l'avenir du territoire de Fessenheim, la Communauté de communes a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour évoquer la possibilité d'étudier une prise en charge de la réalisation de cette piste par la CeA en tant que maître d'ouvrage.

Cette première phase a fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre. Le bureau d'études retenu a rendu l'avant-projet définitif pour la liaison à vocation économique.

Le projet comprend :

- L'aménagement d'une piste cyclable sur un linéaire total de 9 836 mètres qui se décompose comme suit :
 - 8 345 mètres en site propre en bidirectionnel sur une largeur de 2,50 mètres en enrobés et grave bitume;
 - o 1 491 mètres de chemin d'association foncière en voie partagée sur 3,50 mètres en enrobés et grave bitume ;
- Une passerelle en aluminium de 40 mètres de long sur 2,50 mètres de large en contrebas du pont Boulay à Biesheim franchissant le canal de Colmar;

- Une passerelle en aluminium de 20 mètres de long sur 2,50 mètres de large sur la liaison D52-Kunheim par la D4.

Le coût des travaux est estimé à 2 018 745 € HT. Leur réalisation est prévue entre 2023 et 2025 en plusieurs phases :

- Phase 1 année 2023 :
 - o RD4 Kunheim Giratoire Constellium
 - o Giratoire Constellium RD12 Biesheim
 - Passerelle Boulay et fondation
- Phase 2 année 2024 :
 - RD12 Biesheim Giratoire Wrigley
 - Liaison RD29 Biesheim RD52 Giratoire Wrigley
- Phase 3 année 2025 :
 - o RD9.2 Baltzenheim RD4 Kunheim
 - o Giratoire Wrigley RD1.3 Volgelsheim
 - o Aménagement du passage de la voie ferrée
 - o RD1.3 Volgelsheim RD1.4 Volgelsheim

Une première subvention de 479 000 € a déjà été accordée par la DREAL Grand Est au titre du fonds national « mobilités actives ». Des dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), du fonds d'amorçage du projet de territoire, du Fonds Attractivité Alsace (FAA) et du Plan Vélo Grand Est seront également déposés auprès des services compétents de l'Etat, de la CeA et de la Région Grand Est. A travers la mobilisation de ces différentes aides publiques, l'objectif visé par la Communauté de communes consiste en un autofinancement de 20 %.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget et seront réajustés à l'issue de la procédure de consultation des entreprises.

Josiane Bigel souhaite savoir si les ateliers « pistes cyclables » organisés avec les différentes communes du territoire ont pour objet de porter la réflexion sur les projets de la future mandature.

Thierry Sautivet explique que ces ateliers ont pour but de permettre d'élaborer un schéma directeur des pistes cyclables du territoire dont la réalisation est par ailleurs une condition à l'obtention de certains cofinancements. En ce qui concerne le territoire de la CCARB, ce sera au Conseil Communautaire de prioriser les futurs projets de la collectivité.

Le Président précise que la CCARB a également sollicité la CeA pour reprendre la maîtrise d'ouvrage de la piste cyclable à vocation touristique (liaison est/ouest). Il ajoute que la Communauté de Communes s'inscrit dans tous les projets et plans de financement initiés par la CeA, la RGE et l'Etat. Enfin, il rappelle que la piste cyclable à vocation économique correspond à une attente forte des entreprises du territoire.

Pierre Vogel demande comment est assurée la desserte des usines le long de la RD 52 en termes de sécurisation des parcours des deux roues.

Le Président précise qu'il y a des négociations en cours avec la CeA pour accompagner les cyclistes en sécurité jusque sur les sites des entreprises. L'aménagement de ces parcours fait actuellement l'objet de négociations entre la CeA et les entreprises concernées. Les plans d'accès des deux roues seront présentés lors d'un prochain Conseil Communautaire. Il rappelle que la mission de la CCARB concerne uniquement l'aménagement de la piste en site propre.

Eric Scheer relève que l'emprise nécessaire pour la piste cyclable est de 6,50 m (4 m de distance entre la RD et la piste + 2,50 m correspondant à la largeur de la piste cyclable).

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif (APD) relatif à l'aménagement de la piste cyclable
 Volgelsheim-Baltzenheim RD52 pour un montant estimatif de 2 018 745 € HT;
- d'engager la phase d'élaboration des études de projet et de consultation des entreprises selon la procédure adaptée;
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager toutes les démarches, à solliciter les subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023 Point n° 14

Rapport présenté par Thierry SAUTIVET

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Les travaux visant à favoriser les mobilités décarbonées tels que la création de pistes cyclables peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), catégorie Transition écologique.

La Communauté de communes Alsace Rhin Brisach souhaite déposer un dossier concernant l'aménagement de la piste cyclable Volgelsheim-Baltzenheim – RD52.

Pour compléter le dossier de demande de subvention, il y a lieu de produire une délibération du Conseil communautaire approuvant l'opération et ses modalités de financement.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de se prononcer favorablement sur l'opération mentionnée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, notamment auprès du Préfet dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL);
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération (annexe 6).

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 15

Rapport présenté par François BERINGER

ACTUALISATION DU REFERENTIEL METIER

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer le Régime Indemnitaire en tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il y a lieu d'actualiser régulièrement le référentiel métier en raison de l'évolution de l'organisation des services de la collectivité (créations de postes / modifications des libellés emplois / suppressions de postes).

Cette actualisation ne prévoit aucune modification structurelle du système en vigueur (classes de postes ou montants planchers/plafonds), uniquement le positionnement des métiers selon leur cotation.

Vu la délibération du 11 décembre 2017 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu les délibérations successives actualisant le référentiel métier de la collectivité,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser régulièrement le référentiel métier pour l'adapter à l'évolution de l'organisation des services de la collectivité.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

d'adopter le nouveau référentiel métier dans sa projection au 15/05/2023 (annexe 7)

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 16

Rapport présenté par François BERINGER

PERSONNEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 01/06/2023

Le tableau des emplois et des effectifs est régulièrement actualisé selon les mouvements de personnel et ceux à venir au 01/06/2023.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le tableau actualisé des emplois et des effectifs en conséquence des mouvements de personnel (annexe 8).

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023

Point n° 17

Rapport présenté par Gérard HUG

ACTES DU PRÉSIDENT - EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Vice-Président informe le conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, 28 déclarations d'intention d'aliéner ont été transmises à la communauté de communes depuis le conseil communautaire de février (relevé au 12 avril 2023). Le Président n'a pas fait valoir le droit de préemption pour les biens suivants :

			BATI / NON	DATE
COMMUNE	SECTION	SUPERFICIE	BATI	SIGNATURE
ALGOLSHEIM	S.1 N°312/57 S.1 N°310/51	03a 70ca 00a 95ca	Bâti	29/03/2023
	Lot 1	04a00ca	Non bâti	29/03/2023
ARTZENHEIM	S.3 N°241/127	05a 88ca	Bâti	05/04/2023
BALGAU	S.1 N°222/66	07a 39ca	Bâti	29/03/2023
BIESHEIM	S.4 N°192	04a 31ca	Bâti	29/03/2023
BLODELSHEIM	S.5 N°457	11a 74ca	Bâti	22/03/2023
	S.11 N°644/84 S.11 N°643/84	04a 64ca 00a 82ca	Non bâti	29/03/2023
DESSENHEIM	S.37 Lot 10	03a 09ca	Non bâti	05/04/2023
DURRENENTZEN	S.2 N°180/44 S.2 N°182/44	06a 29ca 01a 53ca	Bâti	05/04/2023
FESSENHEIM	S.6 N°466/28	05a 87ca	Bâti	05/04/2023
HEITEREN	S.10 N°216/53 S.10 N°227/52	06a 79ca 00a 55ca	Bâti	22/03/2023
HIRTZFELDEN	S.1 N°149/59	08a 02ca	Bâti	05/04/2023
LOGELHEIM	S.17 N°363/339	05a 00ca	Bâti	05/04/2023
	S.3 N°123	07a 04ca	Bâti	05/04/2023
	S.17 N°271/94 S.17 N°272/268	06a 55ca 00a 17ca	Non bâti	05/04/2023
	S.17 N°371/339	05a 00ca	Bâti	05/04/2023
MUNCHHOUSE	S.2 N°220/21	00a 35ca	Non bâti	29/03/2023
	S.5 N°218/75 S.5 N°219/75 S.5 N°220/76 S.5 N°221/76	09a 91ca 00a 15ca 06a 37ca 00a 12ca	Non bâti	05/04/2023
OBERSAASHEIM	S.6 N°321/111	06a 97ca	Bâti	05/04/2023
VOLGELSHEIM	S.11 N°356/20 S.11 N°357/20	54a 27ca 02a 40ca	Bâti	22/03/2023
WIDENSOLEN	S.5 Lot 14	05a 20ca	Non bâti	22/03/2023
	S.8 N°71/1	03a 42ca	Non bâti	27/03/2023

	S.3 N°110/59 S.3 N°111/59 S.3 N°113/62 S.3 N°123/60	00a 25ca 14a 21ca 36a 65ca 01a 15ca	Bâti	29/03/2023
WOLFGANTZEN	S.13 N°A/59	06a 00ca	Non bâti	29/03/2023
	S.19 N°631/15 Lot 1	11a 77ca	Non bâti	29/03/2023
	S.29 N°(2)/57	09a 78ca	Non bâti	05/04/2023
	S.29 N°(1)/57	06a 90ca	Non bâti	05/04/2023
	S.2 N°291/31	17a 15ca	Bâti	05/04/2023

Aucune préemption urbaine n'a été réalisée par la Communauté de Communes depuis l'instauration du droit.

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil Communautaire décide de PRENDRE ACTE que le Président n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain depuis le dernier conseil communautaire dans le cadre de ses délégations.

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mai 2023	*******
Point n° 18	

Rapport présenté par Gérard HUG

COMPTE RENDU DES ACTES ACCOMPLIS PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS PERMANENTES

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Vice-président informe le conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Le Président a signé les marchés suivants :

Objet	Date de signature du marché	Montant du marché HT	Durée du marché	Attributaire	Code postal
Entretien via patrouilles des pistes cyclables	04/03/2023	Selon BPU Estimatif : 9 166,67 €	12 mois	+ DE VERT	68 600
Accord-cadre à marchés subséquents – Services d'impression des supports de communication	10/04/2023	Selon BPU	48 mois	3MA GROUP	68 250
Accord-cadre à marchés subséquents – Services d'impression des supports de communication	10/04/2023	Selon BPU	48 mois	EST IMPRIMERIE	57 161
Accord-cadre à marchés subséquents – Services d'impression des supports de communication	10/04/2023	Selon BPU	48 mois	IMPRIMERIE CHRISTIAN MACK	68 127
Transformation de l'espace sanitaire du multi-accueil « Les Mickalas » Lot n°01 : Démolition – Gros œuvre	12/04/2023	6 709,50 €	3 mois	GAIAL	68 000
Lot n°02 : Plâtrerie – Faux plafonds	12/04/2023	6 434,18 €	3 mois	BUECHER ET FILS	68 127
Lot n°03 : Sanitaire - Ventilation	12/04/2023	19 197,99 €	3 mois	EQUIPEMENTS VONTHRON	68 127
Lot n°04 : Electricité	12/04/2023	2 022,00 €	3 mois	EQUIPEMENTS VONTHRON	68 127
Lot n°07 : Agencement	12/04/2023	21 649,70 €	3 mois	CREATION BOIS	68 127

Le Président a signé les avenants aux marchés suivants :

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Traitement des boues 2022-			Selon BPU		Selon BPU		Selon BPU
2026	24/01/2023	HYDREA	Estimatif:	03/04/2023	Estimatif:	0,891 %	Estimatif:
Déshydratation des boues			675 871,31€		6 023 €		681 894,31€

Commentaire:

Intégration de deux prix supplémentaires (déplacement dégrilleur pour 1 250 € HT, dégrilleur plus opérateur par jour pour 1 100 € HT et élimination et transport des filasses par tonne pour 373 € HT).

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Création d'un clip vidéo d'attractivité Alsace Rhin Brisach	02/08/2023	CARBONE CAFE	8 325,00 €	18/04/2023	0€	0%	8 325,00 €

Commentaire:

Modification du cahier des charges relative au calendrier de facturation des acomptes (suppression de la clause de paiement unique à la fin de la mission).

Le Président a signé les actes de sous-traitance aux marchés suivants :

Objet	Nature de l'acte	Date signature	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant de la sous-traitance HT
Reprise de la station de refoulement « rue de l'III » à Appenwihr	Marché	05/12/2022	CERIA	HOLTZWIHR	Selon BPDE Estimatif : 47 871,31 €	- €
Sous-traitance à paiement direct n°1	Acte de sous- traitance	22/03/2023	ARKEDIA	TURCKHEIM	- €	5 090,00 €
Commentaire : Acte de sous-traitance n°1 (pose d'un rega	ard avec tampo	n sur conduite e	existante).		

Objet	Nature de l'acte	Date signature	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant de la sous-traitance HT
Construction déchèterie Biesheim – Lot n°03 : Charpente métallique / Bardage	Marché	03/11/2021	ATELIER BOIS & CIE	CHAUMONT	169 508,00 €	- €
Sous-traitance à paiement direct n°3	Acte de sous- traitance	22/03/2023	PBF	OUR	- €	8 075,00 €

<u>Commentaire :</u>
Acte de sous-traitance (montage de la charpente métallique).

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Point divers

Le Président rappelle que la Communauté de Communes avait invité l'ensemble des conseillers communautaires au lancement de la marque d'attractivité du territoire « Alsace Rhin Brisach, Place à l'audace » organisée le 28 avril dernier à Art'Rhena. Il déplore la faible participation des élus mais relève que cet évènement a notamment permis d'inviter les futurs ambassadeurs du territoire, parmi lesquels, M. SCHELCHER, Président de Système U France, M. LOUÉ, Directeur du site de Constellium, M. Emmanuel GUT, Directeur de NBIO et M. Raoul BRUM, Directeur de Bred'Alsace. Cette démarche, engagée par la CCARB, se poursuivra en lien avec l'ADIRA et sa marque employeur.

Dans le cadre de la préparation du transfert de la compétence eau aux EPCIs, le Président annonce la réunion des bureaux des syndicats d'eau et de la CCARB, ainsi que des communes compétentes en matière d'eau le 24 mai prochain au siège de la collectivité.

Calendrier

- Lu. 26 juin 2023 19H00 au Siège de la CCARB
- Lu. 18 septembre 2023 19H00 au Siège de la CCARB
- Lu. 16 octobre 2023 19H00 au Siège de la CCARB
- Lu. 13 novembre 2023 19H00 au Siège de la CCARB
- Lu. 11 décembre 2023 19H00 au Siège de la CCARB

Le Président clôt la séance.

Le Secrétaire de séance

Philippe MAS

Le Président de séance

Gérard HUG

Liste des **délibérations** du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach le **15 mai 2023** à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 41 Nombre de conseillers présents : 36

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de conseillers absents non excusés/non représentés : 2

Quorum: 20

Présents (36)

Gérard HUG, François BERINGER, Claude GEBHARD, Claude BRENDER, Josiane BIGEL, Roland DURR, Philippe MAS, Thierry SAUTIVET, Betty MULLER, Christine SCHWARTZ, Sonia HINGANT DE SAINT MAUR, Philippe JEANDEL, Sébastien FRECHARD, Brigitte SCHULTZ, Aurélie FORNY, Olivier HELDERLÉ, Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Tiphanie LUDIERES, Jill KÖPPE-RITZENTHALER, Eric SCHEER, Roger GROSHAENY, Philippe HEID, Sonia WALTISPERGER, Karine SCHIRA, Sébastien STORCK, Marie-Laure GEBER, Thierry SCHELCHER, Frédéric GIUDICI, Pierre VOGEL, Mirko PASQUALINI, Patricia FIDON, Claude SCHAAL, Marie LACROIX, Arlette BRADAT, Jean-Louis HERBAUT

Ont donné procuration (3)
Dominique SCHMITT à Philippe JEANDEL
Fabien FURDERER à Roger GROSHAENY
Vincent NAEGELEN à Thierry SCHELCHER

	DELIBERATIONS	VOTE
1	Désignation du secrétaire de séance	A l'unanimité
2	Approbation PV séance du 03/04/2023	A l'unanimité
3	Renouvellement CM Dessenheim - Désignation d'un nouveau membre - Groupe de travail PLUi et CA de l'OT	A l'unanimité
4	Désignation d'un nouveau délégué titulaire - SCOT Colmar Rhin Vosges - Commune Hirtzfelden	A l'unanimité
5	Attribution fonds de concours - Travaux communaux	A l'unanimité
6	Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2023	A l'unanimité
7	Habitat - Attribution d'aides - OPAH-RU	A l'unanimité
8	Climat/Energie - Attribution d'aides à la rénovation	A l'unanimité
9	Site patrimonial remarquable Neuf-Brisach - PVAP - Demande subvention	A l'unanimité
10	Demande de subvention DETR - MAH	A l'unanimité
11	Servitude VIALIS - Acte notarié	A l'unanimité
12	Musicales du Rhin 2023	A l'unanimité
13	Aménagement piste cyclable Volgelsheim-Baltzenheim RD52 - validation avant-projet	A l'unanimité
14	Demande de subvention DSIL - Aménagement piste cyclable Volgelsheim- Baltzenheim RD52	A l'unanimité
15	Personnel - Actualisation du référentiel métiers	A l'unanimité
16	Personnel - Actualisation du tableau des emplois et effectifs - 01/06/2023	A l'unanimité
17	Actes du Président - DPU	Pour information
18	Actes du Président - Marchés publics	Pour information
19	Calendrier	Pour information